

Lincoln Protect<sup>MC</sup>

# Programme Protection- entretien Lincoln

LE CHOIX JUDICIEUX



LA COMPAGNIE  
AUTOMOBILE LINCOLN



## La promesse Lincoln

UNE PROMESSE COLLECTIVE D'ÊTRE LÀ POUR VOUS ET VOTRE VÉHICULE LINCOLN

---

De nos conseillers techniques compétents à nos techniciens spécialisés, en passant par la voix à l'autre bout du fil si vous devez appeler – nous serons tous là pour vous et votre véhicule Lincoln n'importe quand, si jamais vous avez besoin de nous.

## Lincoln Protect

---

Un service d'origine Lincoln effectué par des techniciens formés par Lincoln qui utilisent des pièces approuvées par Lincoln pour un assemblage, une finition et des performances de qualité supérieure

---

Le seul programme garanti à 100 % par La compagnie automobile Lincoln

---

Accepté exclusivement chez tous les concessionnaires Lincoln au Canada et aux É.-U.

---

Options de paiement flexible – les frais du programme peuvent être inclus dans votre contrat de financement

---

Lincoln Protect est cessible\* et peut contribuer à rehausser la valeur de revente ou la valeur résiduelle de votre véhicule

\* Des frais de cession peuvent s'appliquer.

# Que couvre le Programme Protection-entretien Lincoln?

## Entretien périodique

Le PPEL couvre les services d'entretien périodique recommandés par Lincoln, tels que décrits dans votre Manuel du propriétaire<sup>1</sup>, jusqu'à concurrence du nombre maximal de visites indiqué dans votre programme.

- Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre\*\*
- Inspection et permutation des pneus
- Inspection des roues (jeu axial ou bruit)
- Inspection des plaquettes/segments/disques/tambours, tuyaux et flexibles de frein, et du frein de stationnement
- Vidange de l'huile de boîte de vitesses
- Remplacement du filtre à carburant
- Inspection et lubrification de la timonerie de direction, des rotules, de la suspension et, selon l'équipement, des demi-arbres, arbres de direction et joints de cardan
- Remplacement du filtre à air du moteur
- Inspection et lubrification des joints de cardan du pont avant des véhicules à traction intégrale, selon l'équipement
- Lubrification des roulements à aiguilles de moyeu avant des 4x4, selon l'équipement
- Lubrification des roulements de roue avant, remplacement des bagues de graissage et ajustement des roulements des 4x2, selon l'équipement
- Remplacement de l'huile de boîte de transfert, selon l'équipement
- Vidange du liquide de refroidissement du moteur
- Remplacement du clapet RGC

## Plus six pièces d'usure

Le PPEL couvre, au besoin, les pièces d'usure suivantes si la cause est attribuable à une usure normale ou à un défaut de fabrication :

- Plaquettes de frein et garnitures;
- Disques de frein;
- Amortisseurs;
- Bougies d'allumage;
- Balais d'essuie-glaces;
- Courroies du moteur, durites de liquide de refroidissement/colliers de serrage/joints de durites.

## Inspection multipoint

En plus de la couverture du programme, nos techniciens formés effectueront une inspection multipoint à chaque visite d'entretien<sup>5</sup>.

- Vérification des niveaux des liquides suivants et remplissage :
  - Boîte de vitesses (si dotée d'une jauge d'huile);
  - Réservoir de liquide de frein;
  - Direction assistée;
  - Vase d'expansion de liquide de refroidissement;
  - Liquide lave-glace.
- Vérification des systèmes/composants suivants :
  - Fonctionnement du klaxon, des lampes intérieures, des phares, des clignotants, des feux de détresse et des feux stop;
  - Fonctionnement du lave-glace et des essuie-glaces;
  - Pare-brise – fêlé, ébréché ou piqué;
  - Durites de radiateur, chauffage et climatisation afin de détecter les fuites et dommages;
  - Filtre à air du moteur;
  - Fuites d'huile ou de liquide;
- Système d'échappement (fuites, dommages, pièces desserrées);
- Direction et timonerie de direction;
- Éléments des amortisseurs/jambes de suspension – fuites et/ou dommages;
- Courroie(s) des accessoires;
- Fonctionnement de l'embrayage (selon l'équipement);
- Pneus afin d'en vérifier l'usure et la pression d'air.

<sup>1</sup> Consultez le Manuel du propriétaire pour tous les détails. Selon les conditions d'utilisation applicables. \*\* Le remplacement d'huile synthétique n'est pas couvert par le PPEL. <sup>5</sup> Les réparations nécessaires faisant partie de l'inspection multipoint pourraient ne pas être couvertes par le programme.

# Avantages du programme

- Franchise de 0 \$
- Cette option prévoit le remboursement des frais de location d'un véhicule dès le premier jour dans le cas des services d'entretien couverts, jusqu'à concurrence de 45 \$/jour pendant un maximum de deux jours
- Cessibilité\* aux propriétaires ultérieurs

## Améliorez votre expérience de propriétaire

Choisissez parmi de nombreuses options de limites de temps et de kilométrage. Le tableau ci-dessous énumère le nombre maximal de visites d'entretien couvertes pour chaque période et périodicité d'entretien du programme.

PROGRAMMES DISPONIBLES		VÉHICULES LINCOLN Intervalles d'entretien		
Choix de limites de temps et de kilométrage		6 mois/ 8 000 km	6 mois/ 12 000 km	12 mois/ 16 000 km
8 ans	200 000 km	25	18	12
	150 000 km	19	16	9
7 ans	200 000 km	25	16	12
	150 000 km	18	14	9
	100 000 km	14	14	7
6 ans	200 000 km	25	16	12
	120 000 km	15	12	7
	100 000 km	12	12	6
5 ans	150 000 km	18	12	9
	100 000 km	12	10	6
	80 000 km	10	10	5
4 ans	120 000 km	15	10	7
	100 000 km	12	8	6
	80 000 km	10	8	5
	60 000 km	8	8	4
3 ans	75 000 km	9	6	4
	60 000 km	7	6	3
2 ans	50 000 km	6	4	3
	40 000 km	5	4	2

Si vous dépassez le nombre maximal de visites d'entretien avant la date d'expiration du programme, vous pouvez toujours profiter de la tranquillité d'esprit que procure la couverture des six pièces d'usure pendant la période de couverture de votre programme.

La couverture pour les véhicules admissibles débute à la date d'achat du programme et cesse à l'expiration de la limite de temps (à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie) ou de kilométrage choisie (sur le compteur du véhicule) (selon le premier terme atteint); ces limites sont calculées à partir de zéro kilomètre et de la date d'entrée en vigueur de la garantie.

Les services d'entretien couverts par votre PPEL sont fondés sur les services d'entretien périodique recommandés dans votre Manuel du propriétaire. L'intervalle de 6 mois/8 000 kilomètres donne lieu à un service d'entretien établi en fonction de conditions spéciales d'utilisation, telles que décrites dans votre Manuel du propriétaire. Le PEF Commercial prévoit un intervalle d'entretien fixe de 6 mois/8 000 kilomètres. Toute autre périodicité d'entretien donne lieu à un service d'entretien établi en fonction de conditions normales d'utilisation, telles qu'elles sont décrites dans votre Manuel du propriétaire.

Un nombre maximum de visites d'entretien est établi en fonction de la limite de temps et de kilométrage prévue par le programme choisi. Selon les périodicités d'entretien de temps ou de kilométrage suivies, le nombre de visites d'entretien reçu ne reflétera pas nécessairement le nombre maximum de visites d'entretien offert. Bien que les services d'entretien puissent être effectués en tout temps pendant la période couverte par le programme, Lincoln recommande de suivre l'entretien périodique exposé dans le Manuel du propriétaire. Le remplacement d'huile synthétique n'est pas couvert par le PPEL.

\* Des frais de cession peuvent s'appliquer.



Lincoln Protect<sup>MC</sup>

## Améliorez votre couverture

En ajoutant à votre Programme Protection-entretien Lincoln un PEP Protection étendue Lincoln Protect, vous profiterez du programme d'entretien prolongé le plus complet de Lincoln, qui couvre plus de 1 000 composants du véhicule.

Consultez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.



VÉHICULE MARQUE

MODÈLE

ANNÉE

NEUF

DATE D'ACHAT  / /

KILOMÉTRAGE DU VÉHICULE

TEMPS/ KILOMÉTRAGE

PRIX \$

Cette brochure vise uniquement à fournir des renseignements généraux limités sur Lincoln Protect et le PPEL, car certaines restrictions, limitations et exclusions s'appliquent. La disponibilité, les avantages et la couverture des différents programmes peuvent varier d'une province à l'autre. Consultez votre concessionnaire Lincoln participant pour obtenir tous les détails du programme. Les illustrations présentées dans cette brochure figurent à titre de représentation graphique seulement. Consultez votre concessionnaire Lincoln ou votre Manuel du propriétaire pour tous les détails concernant les services d'entretien prescrits. La compagnie automobile Lincoln est un nom commercial enregistré appartenant à Ford du Canada Limitée. Tous les programmes Lincoln Protect sont garantis par La compagnie automobile Lincoln.



Imprimé au CANADA sur du papier recyclé  
MARS 2018 | SBR-LP18-09FR

© La compagnie automobile Lincoln, 2018. Tous droits réservés.

proprietairelincoln.ca